

COMPTE-RENDU Conseil d'Ecole 2014 – N°1

13/11/2014

Ecole Maternelle du Ried à Hœnheim

A) Approbation du Compte-rendu du conseil d'école du 24/06

Le compte-rendu du Conseil d'école du 24/06 est approuvé par tous les participants.

B) Points Mairie

1) Demande de l'école

a. Heures ATSEM supplémentaires

Mme CASSEL, directrice de l'école maternelle, expose la situation existante :

L'école bénéficie de 4,5 postes d'ATSEM pour 7 classes ; 4 classes sur 7 se partagent 2 ATSEM.

Il y a des petits dans les 5 classes monolingues. Les ATSEM sont en priorité dans ces classes là.

Parmi les PS, il y a, en début d'année scolaire, entre 2 et 4 enfants qui ne sont pas propres, qui portent encore des couches ; la loi a changé, la propreté n'est plus un critère pour refuser un élève à l'école.

Dans 4 des 5 classes monolingues, sont scolarisés des enfants avec notification MDPH (attestation d'un handicap ou trouble); ces enfants sont accompagnés d'une AESH sur 4 ou 5 demi-journées, ce qui ne représente pas le temps total de présence des enfants à l'école.

Par ailleurs un certain nombre d'enfants présentent des difficultés de comportement : attitudes d'enfants –rois qui se sentent tout permis, enfants qui résistent et défient l'autorité, enfants qui résistent difficilement aux frustrations, enfants qui présentent des difficultés d'adaptation aux conditions de fonctionnement en groupe classe.

Au niveau de l'école, l'équipe éducative mène une réflexion pour mettre en place des contrats d'amélioration du comportement ; des rencontres avec les parents sont prévues.

Ainsi la gestion de ces différentes situations est compliquée et rend le vivre ensemble plus difficile ; une présence plus importante d'adultes dans l'école améliorerait les conditions de scolarisation des enfants.

C'est pourquoi Mme Cassel a vu la municipalité durant les vacances scolaires pour solliciter une augmentation de la dotation Atsem.

M le Maire lui a fait part du problème de financement d'un poste supplémentaire et de la question de l'équité entre les 2 écoles maternelles de la ville (Centre/Ried). Il a été demandé à Mme Cassel d'évaluer (en nombre d'heures) les besoins de l'école.

Cette demande d'aide évaluée au plus juste par Mme CASSEL et l'équipe enseignante a été estimée à 10,5 heures par semaine. Ces heures seraient attribuées en priorité aux classes qui se partagent actuellement des créneaux d'ATSEM. Ces 10,5 heures d'ATSEM supplémentaires permettraient d'ajouter par semaine:

- 2 créneaux de 45 min tous les matins.
- 1 créneaux de 45 min toutes les après-midis.

Ce ne sont pas les Atsems en place qui seront en mesure d'intervenir sur ces créneaux supplémentaires puisqu'ils travaillent déjà à temps plein. Ce pourrait être du personnel recruté pour la cantine.

Les parents demandent s'il est possible de réfléchir à la création d'un emploi avenir.

Mme Steiblé explique que les emplois avenir doivent se pérenniser au bout de 3 ans, ce qui n'est pas envisageable.

Myriem Hanifi, DPE, se réfère à une actualité marquée sur les emplois d'avenir et cite les mots du Président de la République qui rappelait en début de semaine que ces emplois étaient à la charge de l'état et non pas des collectivités. Madame Steiblé répond que ce recours a été envisagé mais que c'est plus compliqué qu'il n'y paraît.

Mme STEIBLE propose par ailleurs de rencontrer la directrice académique pour faire un état des lieux sur l'école et faire le point sur les aides académiques éventuelles.

Par ailleurs, la Mairie n'est pas opposée à l'idée d'octroyer du temps supplémentaire pour aider les Atsems dans leurs missions en attendant une solution pérenne.

Mme SIFFERT, porte parole des DPE de l'école maternelle, appuie la demande de l'équipe enseignante en estimant que les 4,5 postes d'ATSEM actuels ne sont plus suffisants. Au vue de la situation exposée par Mme CASSEL, c'est 1 poste complet d'ATSEM supplémentaire qu'il faudrait pérenniser.

b. Problème de stationnement devant l'entrée rue de Wangenbourg

Mme CASSEL explique que le matin, dès 8h15, à l'entrée de l'école rue de Wangenbourg, des parents se garent devant le portail d'entrée et sur le trottoir dans le virage, rendant le passage des familles à pied ou en poussette difficile, voire dangereux.

Mme Cassel avait demandé la diffusion d'un message sur le blog des DPE pour appeler les parents à plus de responsabilité collective, au détriment du confort personnel.

Mme CASSEL précise qu'il est interdit de se garer sur cet espace.

Plusieurs délégués de parents d'élève expliquent que cette interdiction n'est pas clairement indiquée, peut être qu'un marquage au sol, du type zébra, serait plus explicite. Mme CASSEL explique qu'un agent municipal est intervenu à 2 reprises pour faire de la prévention et informer les parents non respectueux mais cela n'a pas changé les comportements.

Mme SIFFER rappelle que la première entrée de l'école profite d'un parking qui est le parking du centre commercial du Ried et que pour la seconde entrée de l'école, il n'y a pas de places de stationnement sinon privatives.

La seule rue, la plus proche où il y a des places publiques est fermée par arrêté municipal pour assurer la sécurité des enfants accédant à l'école élémentaire. Mme CASSEL rappelle que les parents peuvent aussi se garer un peu plus en amont dans le quartier et se déplacer un peu plus à pied.

Mme STEIBLE note la suggestion des DPE d'ajouter un marquage au sol avec des zébras ainsi qu'une signalétique lumineuse et des panneaux d'interdiction de stationner. qui pourrait être examinée par les services compétents de la mairie.

2) Demande des parents l'école

a. Demande concernant les travaux du centre commercial du Ried

Mme SIFFERT demande, étant donné que la zone commerciale fera l'objet de travaux, et en rapport avec les problèmes de parking abordés précédemment, si pendant la durée des travaux, la municipalité a prévu de conserver un petit espace permettant aux parents véhiculés de continuer à se garer sur cet espace leur permettant de déposer leurs enfants à l'école.

Et au niveau du projet final, une aire de stationnement sera-t-elle sauvegardée ?

Mme Steiblé note les inquiétudes des parents et dit qu'elle se renseignera ; pour l'instant elle n'a pas de réponses à apporter et ne connaît pas la date de début des travaux. Elle tiendra les parents informés dès qu'elle en saura plus.

b. Inquiétude des parents sur la présence d'amiante dans les sols de la maternelle

Les parents sont inquiets quant à la présence d'amiante dans les sols et à leur dangerosité.

Mme SIFFERT, porte parole des DPE, explique que son équipe a envoyé 2 courriers à destination de la municipalité au sujet des sols endommagés de l'école maternelle et de la présence d'amiante dans ces sols endommagés. En effet, les DPE sont inquiets sur les risques éventuels que pourraient encourir les enfants et demandent à la municipalité les 2 derniers DTA de l'école.

Mme STEIBLE fait état d'une réponse de la municipalité en date du 04 novembre 2014 comportant les Dossiers Techniques Amiante (DTA) de l'école maternelle et de la cantine.

Mme CASSEL confirme la réception de ce courrier.

Mme SIFFERT, annonce ne pas avoir reçu ce courrier. Mme Cassel va vérifier ce qu'il en est.

Mme Cassel rappelle qu'elle fait entièrement confiance à la mairie dans la gestion de cette question. Elle apporte des éléments d'information contenus dans le courrier de réponse de la Mairie ; elle explique que l'amiante dans les sols est un type d'amiante dit non friable, qui ne présente pas les caractéristiques ni les dangers de l'amiante friable contenue par exemple dans les flocages ou les plafonds.

Mme HANIFI, DPE, fait remarquer que les sols composés d'amiante sont endommagés, et que c'est essentiellement ce qui provoque l'inquiétude des parents qui souhaitent être rassurés par des éléments concrets provenant de sources adaptées.

Mme CASSEL explique que les trous dans les sols font l'objet de rebouchages immédiats dès constats.

Mme STEIBLE rappelle qu'en cas d'usure normale et tant qu'aucune action mécanique (ponçage, perçage) n'est mise en œuvre, il n'y a pas de danger.

A la cantine les sols ont été entièrement enlevés, le protocole a été respecté avec analyse réglementaire de présence ou non de fibres (mesures d'empoussièrement) avant continuation des travaux.

Mme STEIBLE explique que la réfection des sols est programmée pour les 4 années à venir, avec une priorité pour les salles qui présentent les sols les plus endommagés.

c. Etat des inscriptions aux divers services périscolaires

Mme SIFFERT, explique l'implication des DPE lors de la création des nouveaux services relatifs à l'application de la réforme des rythmes scolaires, notamment la mise en place d'un service d'accueil le matin à 7h50 géré par la municipalité et d'une garderie le mercredi midi et après-midi gérée par le centre socioculturel. Aujourd'hui, les DPE souhaiteraient connaître l'état des inscriptions.

Mme STEIBLE fait état qu'aucun carnet de ticket trimestriel et nominatif n'a été vendu à ce jour. Les contraintes d'utilisation de ce carnet de ticket pourraient expliquer le non succès de ce dispositif.

Mme STEIBLE expose les difficultés rencontrées par la municipalité concernant l'utilisation des services et forfaits correspondants : certains parents ayant pris la formule 4 soirs par semaine, n'en utilisent que 2 ; d'autres (25 parents sur la commune) laissent leur enfant jusqu'à 18h30 alors qu'ils ont inscrit leur enfant jusqu'à 18h00, générant ainsi des problèmes de respect des taux d'encadrement.

Mme HANIFI, suggère que ces problèmes peuvent être des effets pervers de la mise en place de la nouvelle grille tarifaire : système de forfaits qui poussent à la consommation : « j'ai payé 4 jours, je les utilise alors que je ne consomme que 3 jours. Je m'autorise donc un dépassement car je ne consomme pas réellement ce que je paie ».

Mme SIFFERT, fait état que les parents n'ayant pas encore à la date du 3 novembre, reçu les factures de septembre et d'octobre, ne savent pas encore ce qu'ils ont consommé ou les éventuels pénalités qu'ils devront payer.

La municipalité a pris du retard à cause d'un nouveau logiciel mais œuvre pour que les factures arrivent sous peu.

Pour l'accueil du matin, Mme STEIBLE explique que la participation est très fluctuante. La participation peut varier de 6 à 12 enfants du jour au lendemain, ce qui rend la tâche de la municipalité difficile pour prévoir le taux d'encadrement.

Les DPE comprennent cette difficulté.

Mme HANIFI, fait état du système d'inscription de l'an dernier pour le périscolaire du soir : les parents pouvaient inscrire leur enfant jusqu'à mardi pour la semaine suivante et le service était facturé, que l'enfant soit présent ou non. Pourquoi ne pas appliquer un principe similaire sur l'accueil du matin ?

Les DPE expliquent ces difficultés et l'incompréhension des parents par un manque de communication de la part de la Mairie.

Mme SIFFERT rappelle que l'an passé, l'équipe des DPE avaient demandé qu'une réunion d'information soit organisée en début d'année scolaire afin de présenter aux parents concernés, les services et leur fonctionnement.

Or aucune réunion d'information n'a été organisée à la grande déception des parents.

Mme SIFFERT rappelle que des enfants peuvent passer 5h30 par jour dans les services du périscolaire (accueil matin + cantine + garderie du soir) contre 5h15 d'école.

M. METRICH, DPE, suggère que l'inscription aux services proposés par la municipalité (accueil du matin, périscolaire, cantine, garderie des vacances) soit plus accessible avec, par exemple, des formulaires en ligne. Les parents, en demande de ces services, ont souvent peu de disponibilités pour se rendre en mairie au service scolaire. De plus, il suggère de simplifier et d'alléger les formulaires.

Mme BEKHELIFA, DPE, suggère aussi qu'un état récapitulatif de l'inscription soit retourné aux parents.

Mme Steiblé fait remarquer que quand les parents s'inscrivent à la mairie, il y a tout de même un dialogue. Mme STEIBLE s'engage à améliorer ces questions d'information, de communication et de lourdeur des procédures d'inscription en concertation avec les parents.

On prend acte pour que l'année prochaine au niveau des réunions de rentrée, il y ait une intervention de la part de la mairie en fin de réunion pour permettre aux autres parents de s'en aller.

d. Enquête des DPE

Mme SIFFERT informe qu'une enquête nominative a été menée auprès des parents d'élève afin d'identifier d'éventuels besoins collectifs. Ce sondage a eu lieu pendant la dernière semaine de classe avant les vacances de la Toussaint.

Mme SIFFERT distribue auprès des participants le résultat du sondage avec la copie du questionnaire et fait une lecture des résultats obtenus :

Les parents de 107 enfants ont répondu au sondage sur 193 enfants scolarisés à l'école.

Le sondage a permis d'identifier que si l'école était à nouveau fermée (comme le mercredi 08/10), les parents d'une vingtaine d'enfant seraient intéressés par une solution alternative à un prix raisonnable.

Les résultats ont aussi mis en évidence la nécessité pour la municipalité d'étudier :

- le créneau horaire de la garderie des vacances afin qu'à minima ce créneau soit aligné sur le créneau horaire lors de la période scolaire, à savoir 7h50 – 18h30 car il est difficile pour les

parents de justifier auprès de leur employeur d'un changement de leur horaire de travail pendant les vacances scolaires.

- la mise en place d'une garderie pendant le mois d'août pour :
 - o 38 enfants sur 1 semaine
 - o 35 enfants sur 2 semaines
 - o 16 enfants sur 3 semaines
 - o 7 enfants sur 4 semaines

Mme STEIBLE prend note de ces résultats d'enquête, en fera part à M. le Maire et au service scolaire, puis reviendra vers Mme SIFFERT sur ce sujet.

Mme SIFFERT suggère aussi de mener, en collaboration avec la municipalité, une enquête de satisfaction sur les services actuellement proposés.

Mme STEIBLE est favorable à cette suggestion et propose de construire un questionnaire commun.

C) Organisation de l'école

Mme CASSEL présente le tableau de répartition des effectifs des classes :

191 élèves – 7 classes, 2 bilingues et 5 monolingues - 56 élèves en bilingue 135 en monolingue

D) Fonctionnements pédagogiques

Présentation du Dispositif des APC, principalement pour les enfants en difficultés, remédiation en maîtrise de la langue, en numération, en graphisme les jeudis et les mardis pour les enseignantes à mi-temps.

Par ailleurs, le Maître G du Rased intervient à raison de 2 après-midis par semaine pour aider les enfants en difficultés.

Intervention de Laurence Pétassou les lundis et vendredis matin avec tous les élèves de PS, cette activité est rémunérée par la mairie pour permettre à tous les enfants d'une classe d'âge de bénéficier d'éducation musicale.

Concernant le projet d'école, qui est un engagement de l'équipe au service de l'amélioration des apprentissages dans les domaines suivants, il est reconduit d'un an.

Maîtrise de la langue : Amélioration des consignes, de la compréhension des albums, améliorer la conscience phonologique, l'étude des sons, des syllabes, ce que j'entends pour le mettre en œuvre ensuite à l'écrit.

Mutualisation des outils au niveau du coin écoute dans la BCD.

Outil d'harmonisation pour le vivre ensemble : Carnet de réussite, contrat d'amélioration du comportement, communs pour toute l'école.

Domaine de la numération : mise en place d'une malle de jeux mathématiques qui permet aux enseignants d'utiliser les ressources de l'école.

Domaine du vivant et de la découverte du monde : Adopter une attitude éco-citoyenne au travers de l'exploitation des jardins, du lombricompostage, ...

L'équipe sera amenée à réfléchir à un nouveau projet d'école au cours de l'année

Présentation des projets de classe :

Dans toutes les classes, un petit-déjeuner a été organisé en présence des parents. A reconduire au moment de Noël

Sorties culturelles prévues :

- spectacles, « Les enchantés » pour les PS de Mme Wolf et Klein et PS-MS de Mme Meister et Jellimann + sortie au Mamcs pour les PS-MS de Mme Meister et Mme Jellimann,
- Ecole et cinéma : le bonhomme de neige début décembre les 2 et 4 décembre. Des pistes pédagogiques seront proposées en amont et en aval. Travail de bande sonore au niveau de ce film.
- Les classes bilingues ont prévues des séances de cinéma : Cendrillon et le Chat Botté (contes revisités) dans le cadre du festival Augenblick en décembre et le 15 janvier Amstramgram (salade de mots, découverte du langage). Toutes les sorties qui concernent les classes bilingues obtiennent des financements par la MAERI. Cette année tout se passe en France.

Projet Piscine pour les GS des classes monolingues.

Le projet Babygym non reconduit à la Wantzenau mais possibilité de mettre en œuvre un projet avec la mairie de Hoenheim, dans le meilleur des cas pour la rentrée prochaine.

Pour la classe d'Anne, une demande de subvention ACMISA a été faite pour le projet « Vivre le cirque à l'école » : projet qui vise une initiation aux activités du cirque par l'intervention de professionnels de « Graine de cirque » tous les après-midi pendant une semaine au mois de juin.

Projet lié au projet sur l'année de la classe autour des métiers.

Spectacle de fin d'année prévu.

Demande de subventions de 229 euros par la Mairie, de 940 euros par Acmissa.

Projet ABC Plakat (salle 2), Sibylle : sur période 4, travail avec une illustratrice Anne Hemsteg pour créer un abécédaire sous forme d'affiche avec illustrations de lettres, projet en allemand.

E) Présentation des comptes OCCE

En ce qui concerne la coop des classes de Mmes Wolf et Jellimann : Participation volontaire des familles : 364 euros – Report de l'an dernier : 152,06 - Dépenses : 364,23 - Total qui reste sur le compte : 151,83 euros

Les parents évoquent la possibilité de vente d'objets par les classes pour alimenter la coopérative comme cela se fait par les enfants à l'école élémentaire.

En maternelle ces actions ne peuvent pas être portées par les enfants. Par contre si les parents veulent organiser des actions, cela peut se faire.

Une kermesse, des fêtes, cela représente un investissement. Prévoir une fête à l'extérieur et ne pas pouvoir compter sur la météo serait catastrophique.

On ne peut difficilement prévoir une action de classe ; il faut que cela réponde à une politique d'école.

Mme Maurer, DPE évoque la possibilité de faire un vide-grenier, et demande s'il est envisageable d'avoir la salle des fêtes. Cela peut être envisagé mais il faut d'abord monter le projet.

Mme SIFFERT explique qu'actuellement les DPE réfléchissent à un projet mais qu'il est encore trop tôt pour l'exposer car elle n'est pas sûre que l'équipe des DPE réussisse à le concrétiser pour cette année.

Mme Cassel présente les comptes de la Coopérative de l'école.

Le conseil d'école se termine par un verre de l'amitié.